

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Étienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

RAPPORT N° 141127-16-ENF

le 10 DEC. 2014

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017** SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

M. SOUMET rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule et la CCPO est arrivé à terme le 31 décembre 2013. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif d'objectifs et de cofinancement, qui vise à accompagner et optimiser la politique d'accueil enfance et/ou jeunesse sur un territoire. Signé pour une durée de 4 ans, il prévoit le montant maximal des subventions attribuées à la collectivité signataire, le montant étant forfaitaire et déterminé pour la période contractuelle.

Sur le Piémont Oloronais, le CEJ a été élaboré à l'échelle du territoire intercommunal, et regroupe 4 signataires distincts : la CCPO pour la Petite Enfance, les communes d'Oloron Ste Marie, Ogeu les Bains et Lasseube pour la Jeunesse. Pour continuer à bénéficier des aides de la CAF, il convient de renouveler cette contractualisation. Le nouveau contrat prendra effet au 1er janvier 2014 et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2017. Il pourra être modifié avant son terme par avenant pour y intégrer d'éventuelles nouvelles actions ou modifications des actions existantes.

En ce qui concerne la Communauté de Communes, les actions existantes financées dans le cadre du CEJ intègrent les équipements et services suivants :

- les crèches L'lot Mômes, Crech'ndo, La Haüt
- le Relais Assistantes Maternelles
- le Lieu d'Accueil Enfant-Parent
- le poste de coordinateur petite enfance.

Au-delà de ces actions existantes, le schéma de développement de ce CEJ 2014 - 2017 prévoit, au titre d'action nouvelle, la prise en compte de la mise en place d'un service centralisateur de la demande des familles avec la création, en 2014, du Lieu d'Information pour l'Accueil du Jeune Enfant (LIAJE).

Dans les perspectives, il a également été convenu, lors du comité de pilotage pour le bilan du précédent contrat, de l'intérêt évident de l'implantation d'une ludothèque sur le territoire en complémentarité avec l'offre de service existante. L'étude de besoin et de faisabilité sera inscrite dans le schéma de développement et, selon la suite qui sera donnée à cette démarche, ce projet pourra faire l'objet d'un avenant.

Ce CEJ fixe le montant des subventions attribuées par la CAF en regard des engagements financiers de la CCPO pour les 4 ans à venir. Elles interviennent en sus des prestations de services ordinaires et viennent ainsi réduire le coût restant à charge de la collectivité. Pour la CCPO, cela devrait représenter une aide d'environ 215 000€ par an (soit 860 000€ au total sur la durée du contrat).

Oui cet exposé,

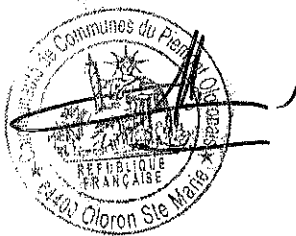
#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **DECIDE** de contractualiser la politique petite enfance avec la CAF pour la période 2014-2017
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le « volet Enfance » du Contrat Enfance Jeunesse du Piémont Oloronais dès transmission par la CAF

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE